

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah
CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230606-DEC2023-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE
PLURIVALENTE GRAND CHEMIN DE LOOS – PT21049 – LOT
N°5 « MENUISERIES INTERIEURES »**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2123-1, R2194-1 et R2194-8,

Vu le CCAP du présent contrat, et en particulier son article 6-2-1 « Autres dispositions – clause de réexamen »,

Vu la décision n°2022-189 du 25 Mai 2022, portant sur l'attribution du contrat à la société SPIE Batignolles Nord,

Considérant l'intérêt, en termes de gestion du parc de clés des bâtiments communaux, de remplacer l'organigramme BRICARD prévu initialement pour poser le système iLOCQ permettant de s'affranchir, lors de la perte du pass général, d'un remplacement total d'organigramme ; ces clés sont programmables et donc neutralisables en cas de perte sans remettre en cause la sécurité de toute l'installation.

Décision n° 2023 – 190

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'une salle plurivalente Grand Chemin de Loos – Lot n°5 « Menuiseries intérieures », avec la société SPIE Batignolles Nord, dont le siège social se situe 24 rue du Mont de Templemars – CS 213 – 59 472 SECLIN Cedex.

ARTICLE 2 : Le marché a été passé pour un montant global et forfaitaire de 87 412 € HT.

Les prestations objet de l'avenant n°1 s'élèvent à + 4 729.71 € HT décomposé comme suit :

- Moins-value pour l'organigramme Bricard : - 2 987.53 € HT
- Ensemble outils T015 pour cylindre européen S5 : 52.43 € HT
- Cylindre intérieur iLOCQ S5 à bouton profil européen : 4 875.50 € HT
- Extension cylindre pour porte 12 et 13 : 114.42 € HT
- Cylindre extérieur : 1 779.59 € HT
- Clé iLOCQ : 895.30 € HT

Ces prestations représentent une évolution de 5.41 % du coût initial du marché.

Le marché est ainsi porté à 92 141.71 € HT.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 06 juin 2023

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Mazure', written over a horizontal line.